



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Règlementation des études

Question écrite n° 11642

Texte de la question

M Pierre Raynal appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports, sur les inquiétudes des professeurs d'arts plastiques concernant l'avenir de l'enseignement artistique. Il apparaît en effet, que dans le projet actuel relatif à la redéfinition des champs disciplinaires, que les enseignements artistiques seraient désormais optionnels, aussi bien au collège qu'au lycée. Cette mesure, contraire aux prises de position antérieures, si elle était appliquée priverait les enfants de formations indispensables au développement harmonieux de leur personnalité. Il lui demande de lui indiquer ses intentions dans ce domaine et s'il envisage une concertation avec les intéressés sur l'avenir de l'enseignement artistique.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports est particulièrement conscient de l'importance des enseignements artistiques dans la formation générale des élèves et l'épanouissement de leur personnalité. C'est pourquoi il n'est pas dans ses intentions de réduire la place qui est faite actuellement à ce type d'enseignement, tant dans les collèges que dans les lycées. Une vaste réflexion sur les champs disciplinaires a été engagée à l'initiative du ministre pour tenter de déterminer à chaque niveau d'enseignement et pour chaque discipline les connaissances exigibles des élèves, en évitant toute surcharge inutile dans ce domaine et en insistant sur l'acquisition de méthodes de travail et de raisonnement. Ce travail de réflexion s'accompagne et s'accompagnera d'une large consultation de l'ensemble des partenaires du système éducatif. Ce n'est qu'à l'issue de cette consultation qu'un processus progressif de décision pourra être mis en œuvre. Il va de soi que dans ces conditions aucun changement ne pourra intervenir pour la rentrée 1989.

Données clés

Auteur : [M. Raynal Pierre](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11642

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale, jeunesse et sports

Ministère attributaire : éducation nationale, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 1989, page 1627